NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.211/PC.2/4
16 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN
Comité préparatoire
Première session de fond
Genève, 21 avril-2 mai 2008
Points 3, 4, 6 et 8 de l'ordre du jour provisoire

ORGANISATION DES TRAVAUX

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN

EXAMEN DES RAPPORTS, ÉTUDES ET DOCUMENTS DIVERS À ÉTABLIR POUR LE COMITÉ PRÉPARATOIRE ET POUR LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN ET CONTRIBUTIONS DES ORGANISMES ET MÉCANISMES CHARGÉS DES DROITS DE L'HOMME

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN

Propositions du Bureau du Comité préparatoire et propositions du Président du Comité préparatoire pour examen et suite à donner par le Comité préparatoire*, **

* Soumission tardive.

** Le présent document contient les projets de décisions soumis par le Bureau du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban et les propositions du Président. L'objectif est de faciliter les délibérations du Comité préparatoire à sa session de fond.

GE.08-12938 (F) 180408 180408

Projet de décision 1

Accréditation de l'organisation non gouvernementale: Peoples Forum for Human Rights and Development

Conformément à la décision PC.1/2 du Comité préparatoire en date du 27 août 2007 intitulée «Participation et consultation d'observateurs aux sessions du Comité préparatoire», le secrétariat a adressé à tous les États membres une liste à jour des organisations non gouvernementales qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social mais qui ont été accréditées pour participer à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et à ses mécanismes de suivi. Le Gouvernement bhoutanais, dans une note verbale du 7 septembre 2007, a posé des questions concernant l'organisation non gouvernementale Peoples Forum for Human Rights and Development. Vu que cette organisation n'a pas répondu aux demandes de précisions formulées par le secrétariat à la suite des préoccupations exprimées par le Gouvernement bhoutanais, et faute d'éléments suffisants permettant d'établir sa compétence et la pertinence de ses activités à l'égard des travaux du Comité préparatoire, le Comité préparatoire décide de ne pas accréditer l'organisation non gouvernementale Peoples Forum for Human Rights and Development.

Projet de décision 2

Établissement et dates des sessions du Groupe de travail intergouvernemental intersessions à composition non limitée

Le Comité préparatoire décide de créer un groupe de travail intergouvernemental intersessions à composition non limitée pour suivre les travaux du Comité préparatoire.
Le Comité préparatoire décide que le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée tiendra deux sessions, d'une semaine chacune. La première session aura lieu du 26 au 30 mai 2008 et la deuxième session du 30 juin au 4 juillet 2008.

Projet de décision 3

Réunion-débat sur les objectifs de la Conférence d'examen de Durban

Le Comité préparatoire décide de tenir une réunion-débat sur les objectifs de la Conférence d'examen de Durban au titre du point 6 de l'ordre du jour intitulé «Examen des rapports, études et documents divers à établir pour le Comité préparatoire et pour la Conférence d'examen de Durban et contributions des organismes et mécanismes chargés des droits de l'homme».
Les participants seront le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée, les experts indépendants éminents chargés du suivi de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, le Président du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine et le Président du Comité spécial chargé d'élaborer des normes internationales complémentaires.
Les exposés d'experts seront suivis d'un dialogue.

Projet de décision 4

Stratégie d'information pour la Conférence d'examen de Durban

Le Comité préparatoire prie la Haut-Commissaire, en sa qualité de Secrétaire générale de la Conférence d'examen de Durban, de préparer et de mener, en étroite coopération avec le Département de l'information de l'Organisation des Nations Unies, une campagne d'information mondiale en vue de mobiliser l'appui de tous les secteurs de la vie politique, économique, sociale et culturelle, ainsi que d'autres secteurs intéressés, pour les objectifs de la Conférence d'examen de Durban.

Proposition d'ordre du jour provisoire de la Conférence d'examen de Durban présentée par le Président

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président.
3. Débat de haut niveau.
4. Adoption du règlement intérieur.
5. Élection des autres membres du Bureau.
6. Pouvoir des représentants à la Conférence.
7. Adoption de l'ordre du jour.
8. Organisation des travaux.
9. Questions découlant des objectifs de la Conférence:

a) Examiner les progrès et évaluer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban par toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et international, en faisant porter l'évaluation notamment sur les manifestations contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, par un processus sans exclusive, transparent et fondé sur la collaboration, et identifier les mesures et les initiatives concrètes visant à combattre et à éliminer toutes les manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, afin de favoriser la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;

b) Évaluer l'efficacité des mécanismes de suivi existants et d'autres mécanismes des Nations Unies utiles pour traiter la question du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, en vue de les renforcer;

c) Promouvoir la ratification et l'application universelles de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la prise en compte suffisante des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale;

d) Répertorier et faire connaître les bonnes pratiques mises en place dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

10. Adoption du document final et du rapport de la Conférence d'examen de Durban.